

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DPE 80 - DEVE - DICOM Collecte sélective des emballages ménagers - Contrat d'amélioration avec Eco-Emballages.

M. Mao PENINO, **Mme Pénélope KOMITÈS** et **Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.3411-1, L.5211-10 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature d'un contrat d'amélioration de la collecte avec Eco-Emballages ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINO et Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^{ème} commission, et Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'entreprise Eco-Emballages le contrat d'amélioration de la collecte dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur :

- pour la DPE : sur la mission 460, chapitre 65 nature 6574 ; chapitre 011, nature 6184, 6236, 6238 et 617 fonction 8, rubrique 833 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris ; et sur les AP 03943, AP 01170, AP 04620 chapitre 21 et 23, nature 2152, et nature 2315 fonction 8, rubrique 833 du budget d'investissement de la Ville de Paris et sous réserve des décisions ultérieures de financement ;
- pour la DEVE : missions 281, 282, 283 et 284, chapitre 011, natures 611 et 6236 du budget de fonctionnement, et sur les AP 657, 658, 3869, 667 et 4824, chapitre 23, natures 2312 et 2315 du budget d'investissement de la Ville de Paris ;

- pour la DICOM : chapitre 011, natures 60632, 617, 6233, 6236, 6238, 6261 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront imputées sur :

- pour la DPE : sur la mission 460, chapitre 74, nature 7478, fonction 8, rubrique 833 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris ; et sur les AP 03943, AP 01170, AP 04620 chapitre 13, nature 1318, fonction 8, rubrique 833 du budget d'investissement de la Ville de Paris ;
- pour la DEVE : nature 7478 du budget de fonctionnement et du budget d'investissement de la Ville de Paris ;
- pour la DICOM : nature 7478 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO